

Une bonne nouvelle pour les consommateurs, les entreprises, la société et l'environnement

Déclaration

Dennis De Buck (membre du conseil d'administration de l'ADPA et président du groupe de travail sur la durabilité de l'ADPA), 18 juin 2026 – L'ADPA se félicite vivement de l'adoption à une large majorité par le Parlement européen du règlement relatif aux véhicules hors d'usage. Cette législation est le fruit d'un travail acharné des institutions de l'Union européenne et nous sommes convaincus qu'elle profitera à terme aux consommateurs, aux entreprises du marché de l'après-vente et à la société dans son ensemble.

Le fait que les véhicules neufs doivent être conçus de manière à faciliter au maximum le démontage et la récupération des pièces et composants, afin de préserver leur capacité à servir de pièces de rechange pour d'autres véhicules, constitue une avancée bienvenue pour soutenir l'économie circulaire sur le marché de la réparation et de la maintenance automobiles. Elle viendra couronner les efforts considérables déployés par notre écosystème pour réutiliser, reconditionner et remettre à neuf les pièces et composants, prolongeant ainsi leur durée de vie et réduisant leur empreinte environnementale, tout en limitant le recours à l'importation de matières premières pour produire des systèmes entièrement neufs. À une époque où l'autonomie stratégique et la souveraineté figurent en tête des priorités politiques – à juste titre –, réduire nos dépendances et soutenir nos entreprises européennes constitue une décision judicieuse.

Nous sommes particulièrement satisfaits de constater que les institutions de l'Union européenne ont reconnu le rôle de plus en plus important que revêt l'accès aux informations techniques. À mesure que les véhicules gagnent sans cesse en complexité, l'accès à des informations techniques fiables et abordables est essentiel à l'efficacité et à la précision des opérations effectuées sur ces véhicules, y compris lorsqu'ils arrivent en fin de vie. En ce sens, le fait que les législateurs aient reconnu le rôle spécifique des éditeurs d'informations techniques constitue une avancée bienvenue. Cela permettra à tous les acteurs du secteur de la fin de vie des véhicules de bénéficier d'informations agrégées et multimarques, au lieu de devoir s'en remettre aux méthodologies diverses et non harmonisées des constructeurs automobiles. Les dispositions relatives aux conditions techniques et commerciales dans lesquelles les constructeurs automobiles doivent mettre ces informations à disposition apportent également des éclaircissements indispensables. Nous nous réjouissons vivement que ces informations doivent être « à jour » et que leur accès doive être « sans restriction, normalisé et non discriminatoire ». La formulation claire concernant les redevances, qui doivent être fondées sur les coûts et se limiter à « couvrir les frais administratifs réels engagés pour rendre les informations requises accessibles », devrait permettre d'éviter les abus et indique clairement que cela ne peut pas devenir une source de profit pour les constructeurs automobiles.

L'ADPA attend avec impatience l'entrée en vigueur de cette législation et se tient prête à collaborer avec toutes les parties prenantes concernées afin de s'assurer qu'elle tienne ses promesses.

Pour plus d'informations

Page web de l'ADPA consacrée à la [durabilité](#)

Pierre THIBAUDAT, directeur général de l'ADPA pierre.thibaudat@adpa.eu

L'ADPA (Association européenne des éditeurs de données automobiles) a pour objectif de garantir un accès équitable aux données et informations automobiles nécessaires à la réparation et à l'entretien des 280 millions de véhicules circulant sur les routes européennes, contribuant ainsi à leur bon état de marche tout au long de leur durée de vie. Ses membres conçoivent et fournissent des solutions compétitives, innovantes et multimarques aux opérateurs du marché de l'après-vente automobile. Fondée en 2016 et basée à Bruxelles, l'ADPA est membre de l'ACE (Coalition automobile pour l'Europe), de l'AFCAR (Alliance pour la liberté de réparation automobile dans l'UE), du FAAS (Forum sur la durabilité du marché de la rechange automobile) et du SERMI (association pour les informations de réparation et d'entretien liées à la sécurité).